



www.jossigny.net

MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

LE BILLET DU MAIRE

En guise d'éditorial, j'ai pris le parti de reproduire le discours des Vœux aux Jossignaciens qui se sont déroulés le Samedi 9 Janvier. Je le rappelle, cette cérémonie est ouverte, prioritairement, à tous les habitants de notre village !

« Il y a quinze jours, nous discutons avec des collègues Maires sur l'avenir des communes rurales. Il se disait que nous avions eu le Grenelle I, nous entamions le Grenelle II et il fallait peut-être se préparer au Grenelle III, pour les communes dépensières : économie d'échelle territoriale, économies de ressources humaines, économies de moyens financiers. On nous sollicite pour investir et participer à la relance de l'économie et on nous reproche de dilapider les finances publiques ! nous sommes en présence du syndrome de Copenhague !

Allez ! Comme moi vous en avez sans doute assez des mauvaises nouvelles... du porte-monnaie qui se vide trop rapidement ou surtout qui ne se remplit pas... comme moi vous savez que tout va mal et que cela ne s'arrange pas...

Mais que penseriez-vous de l'annonce d'une bonne nouvelle pour 2010 ?

Eh bien j'en ai une ! il y a deux jours, j'ai reçu en Mairie, un être extraordinaire, un personnage étonnant : Maître Reason (Maître Raison en français !). D'où vient-il ? Je ne sais pas mais j'ai découvert qu'il était l'instructeur planétaire du bon sens et de l'honnêteté intellectuelle !

C'est pas une bonne nouvelle ça ? D'ailleurs, il m'a confié qu'il avait beaucoup de travail en ce moment.

J'ai profité de l'occasion pour lui soumettre quelques questions qui me chagrinent, qui m'inquiètent ! Je vous livre un résumé de cet interview spontané.

« -Maître Reason, n'est-il pas vrai que la France est un Mille Feuilles territorial comme le dit Frederick L. ?

-Non pas du tout Petit Scarabée (Désolé, il a du assisté au tournage de la série Kung Fu avec David Carradine, dans les années 80 !) ! Regarde autour de toi, les pays qui nous entourent ont au moins trois niveaux de Collectivités. Certaines sont spécialisées et exercent de véritables blocs de compétences , en lieu et place de l'état, qui leur confie de véritables responsabilités pour définir et réaliser les politiques publiques ! L'état ne peut être l'Alpha et l'Oméga dès lors qu'il y a transferts de compétences ! Mais il se doit d'assurer la subsidiarité réelle et vous n'en prenez pas le chemin!

- La quoi ?

- Le subventionnement équitable !

- Mais Maître Reason, Brice H. nous dit qu'il faut plus d'Intercommunalités, vous le pensez aussi ?

- Non tu es vraiment naïf, car moins il y aura de communes, moins il y aura d'élus de terrain, dévoués à la Chose Publique et la Démocratie ne s'en portera pas mieux ! Sinon vous passerez de l'Intercommunalité coopérative à l'Intercommunalité « Antichambre de la disparition des petites communes comme la tienne !

D'ailleurs, que pourras-tu faire si tu es le seul représentant de ta commune au Conseil Communautaire et absent du Bureau, dans le nouveau mode de représentation ? Où sera ton pouvoir d'autodétermination communal ? Médite la dessus !

- Maître Reason, Eric W . dit qu'il faut modérer les dépenses locales ?

- Tu sembles dubitatif , si ta commune dépense n'est-ce pas la volonté du Conseil Municipal de Jossigny de rendre de meilleurs services aux habitants : une Mairie accessible à tous, un terrain de Loisirs moderne pour les jeunes, et bientôt, ne vas-tu pas réaliser, à partir de Février, une salle associative et le tout pour un montant de 300 000 €, subventionné à 80 % !

Tu es réaliste quand tu prévois les travaux nécessaires de remise en état de la cantine-garderie (elle en a besoin...), la mise place d'un schéma cohérent de voiries (trottoirs, stationnements ...), la construction ou la réhabilitation de l'école, quand le projet d'urbanisation sera engagé.

Si la CAMG dépense, c'est pour assumer les transferts de compétences. Imagine toi : la mise en conformité de l'assainissement coûtera, au final, plus de 4 Millions d'euros pour le bien être des Jossignaciens !

Si le Département, la Région dépensent, c'est bien pour mettre en œuvre des politiques nouvelles indispensables : transports, infrastructures routières, environnement, nouvelles technologies, aides aux plus démunis (rsa Mission Locale.....), éducation, culture, tourisme

- Maître Reason, François F. dit que l'état donne trop aux collectivités !

- Mais non es-tu crédule, chaque dotation d'état est une juste compensation des suppressions de taxes, des exonérations multiples décidées par voie législative...

- Maître Reason, vous êtes quand même d'accord avec François M, Jacques C, Nicolas S et bien d'autres pour dire que la TP est un impôt imbécile,

- Pas du tout, serais-tu délirant, cette TP est un levier du dynamisme économique, tu crées des Zones d'Activités pour attirer des entreprises, en leur proposant des services qui profitent aux employés . De plus, supprimer cela c'est retirer presque 50 % du produit fiscal de ta commune, cette perte sera supportée, à terme, par les habitants. Supprimer non, réformer la taxe dans ses excès et ses défauts , oui !

Une collectivité comme la tienne n'alourdit pas la dette publique elle stimule le développement économique local d'aujourd'hui et organise l'avenir !

- Mon Petit Scarabée (ça y est ça le reprends) tu es naïf, songeur, crédule, mais réaliste et raisonnable alors tourne-toi plutôt vers ceux qui t'épaulent au quotidien et qui sont les garants du dynamisme de ta commune

- Merci Maître Reason, vous m'avez redonné confiance !

Ainsi s'achevait cet entretien revigorant , une vraie leçon de bon sens et je me suis dit qu'il fallait absolument vous faire partager la bonne nouvelle : nous ne sommes pas des élus conservateurs, accrochés à nos fonctions et à notre pouvoir.

Nous œuvrons pour le bien commun, pour le village, avec l'appui de mes collègues et amis du Conseil, avec le soutien efficace des employés communaux Liliane, Murielle, Claire, Ghislain, Brigitte, Ida et Maria, sans oublier Béatrice et je les en remercie très chaleureusement..... Sans eux, une commune ne tourne pas !

Nous œuvrons pour le Service Public et en particulier celui de l'éducation et je salue Mme KRAMP, notre nouvelle directrice, et ses collègues, Mesdames OLLIER et PASCUCCI que je salue cordialement...

Nous œuvrons pour développer le bénévolat avec nos associations PEJ, JADHIS, LE CLUB, DES IDEES ET DES MAINS, COUP DE THEATRE, qu'ils en soient tous remerciés très amicalement...

Et ça c'est vraiment une bonne nouvelle non ?

Alors à tous je vous souhaite d'avoir, comme moi, des personnes disponibles, qui ne pensent qu'à une chose : assurer le bien-être des habitants de Jossigny ! »

Le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter à tous, une année 2010 pleine d'espoir et de bonnes nouvelles, pour vous et tous vos proches ! Nous en aurons besoin !

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi
9h – 12h
vendredi
9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie des associations Divers	4
Extraits des conseils municipaux	5
Informations générales et administratives	6
Informations générales	7
Informations générales	8

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

On enseigne souvent l'Histoire à travers les grands hommes !

Mais comme l'évoque JP Gueno dans son livre « Paroles de l'ombre » :

« Ce sont les figurants qui font l'histoire ! ».

C'est le 11 novembre 2009, que des élus du Conseil Municipal, Jean Calvet, Conseiller Général, des enfants et des habitants de Jossigny se sont réunis autour du Monument aux Morts, pour célébrer la mémoire de quelques sans grade de notre village, « figurants » de la Grande Guerre.

A ce jour, les traces vivantes de ces années de cauchemar, les Poilus, ne sont plus. Il nous appartient de transmettre aux jeunes générations la mémoire de ceux qui se sont dévoués pour la Liberté !

À la fin de la cérémonie, monsieur le Maire a chaleureusement remercié, les enfants qui se sont rendus avec leurs parents au monument aux morts et au cimetière. La cérémonie s'est achevée autour d'un vin d'honneur.



SOIREE KARAOKE

Une soirée à thème est toujours un défi !

La Commission Animation essaie de surprendre, d'éviter le ronron ...

Pour le 28 novembre 2009, c'était « Karaoke » !

La formule peut surprendre, mais tous les convives ont apprécié. Certes, il est difficile de monter sur scène, mais une fois les quatre marches gravies, on est sous les feux de la rampe, livrés en groupe, à une évocation musicale, parfois discordante mais vraiment joyeuse. Le but est simple : se faire plaisir !

Ce fut le cas, à en croire les rires et les commentaires des participants. Un exercice difficile mais tellement entraînant !

« Jouer le jeu sans se prendre au sérieux » fut le credo de cette soirée et chacun a pu montrer son envie d'être, pendant quelques minutes, un chanteur, ou du moins, un apprenti chanteur.

Même si le challenge était difficile, l'important était de participer et de s'amuser.



LE PERE NOEL EN VISITE A JOSSIGNY

Le mercredi 9 décembre, la Municipalité invitait les enfants à un spectacle pour fêter Noël. Ils furent nombreux à s'empresser dans notre salle communale et les chaises furent très vite occupées.

L'après-midi commença par un spectacle de clown et se poursuivit par de fabuleux tours de prestidigitation d'un magicien. Petits et grands ont pu participer au spectacle.

Le final attendu de tous se profilait. Le Père Noël arriva et fut, comme il se doit, chaleureusement accueilli par les enfants.

Ensuite put commencer la distribution des cadeaux, et l'après-midi se termina par un délicieux goûter.

A l'année prochaine Père Noël.



REPAS DES ANCIENS

Le 13 décembre a eu lieu, comme chaque année, le traditionnel repas de Noël de nos aînés. Une soixantaine de personnes ont bravé le froid pour venir à la Grange aux Dîmes où elles ont été accueillies par Monsieur le Maire. Deux musiciens ont accompagné le repas. Après le déjeuner les danseurs étaient prêts pour une démonstration de madison... Puis place à la chanson où chacun a pu exercer ses talents. A 18 heures, fin des festivités ! Chacun est reparti en ayant passé un bon moment de convivialité autour d'un repas de fête.





FRISSON BAROQUE à la Grange

Samedi 23 janvier, 17h00, chacun entre dans la Grange comme à l'accoutumée

Mais l'atmosphère est différente, on est intrigué..

Pas d'éclairages violents, juste des chandeliers, diffusant une lumière douce, une ambiance.

Notre Grange aux Dîmes s'est muée en salle de concert !

Un doute nous envahit, l'acoustique est-elle à la hauteur de cette représentation ?

Dès les premières mesures, la réponse est oui ! Le public est sous le charme. Les musiciens nous confirmeront que notre salle procure un son très particulier.

Alors que dire de plus sur ce spectacle ?

Des voix étonnantes, une mise en scène sobre, des musiciens transcendés, un public conquis, en un mot une fin de journée plutôt magique.

Encore merci à Armelle THEVENOT, Marc FOREST et tous les musiciens de nous avoir permis d'apprécier « DIDON et ENEE » dans une Grange aux DÎMES transfigurée !



Copyright : William Lacalmontie

« LES ESPOIRS DE JOSSIGNY »



Nelson SOBRAL : un jeune judoka prometteur...

La saison 2009-2010 a bien commencé pour ce jeune passionné de judo avec une première place obtenue lors d'une compétition à Saint-Thibault des Vignes.

Agé de 10 ans, Nelson SOBRAL a découvert le judo à l'âge de 5 ans. Depuis il gravit les échelons et compte à son actif plusieurs podiums interclubs. Nelson s'illustre parmi les jeunes du Club de Chanteloup.

Malgré son jeune âge, ce compétiteur volontaire et déterminé a horreur de la défaite : il se dépense sans compter aux entraînements et se donne les moyens de réussir. Une véritable graine de champion ! Rien qu'à voir son palmarès, 16 participations en compétition et 14 fois premier de sa catégorie ! Ce fan de Teddy RINER s'est déjà fixé un objectif : obtenir au plus vite sa ceinture noire.

Nous sommes fiers d'avoir ce jeune sportif parmi nous et ne pouvons que l'encourager à persévérer. Encore un grand BRAVO à Nelson.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Nous présentons nos plus cordiales félicitations aux heureux parents et formulons des vœux pour les bébés.

- Bérénice CORMAN, le 11 février 2009
- Jules MARIETTE--LEFEBVRE, le 21 mars 2009
- Louis LAMOURET, le 10 septembre 2009
- Sao Mai DE MARREZ, le 04 novembre 2009
- Antoine CERCUS, le 26 novembre 2009



MARIAGES

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

- Monsieur Christian FEAUVEAU et Mademoiselle Claire FLAMAIN, le 04 avril 2009
- Monsieur Alain CHARPENTIER et Mademoiselle Florence GUENARD, le 11 juillet 2009



DECES

Nous présentons aux familles touchés par ces deuils, l'expression de notre vive sympathie.

- Monsieur Marc BELIN, décédé le 02 février 2009
- Monsieur Serge VERPLANKEN, décédé le 07 janvier 2009
- Monsieur Arthur SOYER, décédé le 06 avril 2009
- Monsieur Fernand BEARD, décédé le 06 mai 2009



"Nous avons eu à déplorer le décès de **William LAURENT** en février dernier.

Le Conseil Municipal a souhaité lui rendre un dernier hommage au nom de la commune.

Reconnaissant Jossigny peut l'être!

William a œuvré pendant vingt-quatre années en qualité de conseiller municipal, puis d'adjoint.

Non content d'avoir donné du temps à ses concitoyens, il a décidé de créer le Club de l'Amitié qui perdure toujours.

Tous ceux qui ont eu la chance de croiser William vous diront qu'il était toujours souriant, aimable avec tout le monde, dévoué, avide de savoir, de faire le bien, ouvert aux autres, et toujours avec discrétion.

Merci William!

Et dans ce moment de grande tristesse, la commune de Jossigny apporte son soutien à Giselle, sa femme, et à toute sa famille."

VIE DU CLUB DE L'AMITIE

Page 4



Nous avons commencé l'année 2010 avec la galette des Rois. Ensuite, notre assemblée générale, résumant le bulletin de santé du club, se révèle satisfaisante. Le nombre des adhérents est en progression par rapport à 2008. Le club compte actuellement 65 personnes. Nous vous rappelons que le but du club est de rompre l'isolement, favoriser les rencontres, développer la solidarité pour se

connaître, échanger, partager et être attentif à l'autre. Les réunions du mercredi sont amicales. Divers jeux et travaux sont organisés. Un goûter est offert par le club, mais le plus souvent par les adhérents dont nous fêtons l'anniversaire.

Une fois l'exposé du rapport moral, du rapport financier et l'élection du conseil d'administration le verre de l'amitié nous a tous réunis. Et le 27 janvier 2010, comme à l'habitude, le repas annuel fut offert à tous les adhérents.

Une surprise attendait les participants et aucun n'aurait manqué cette occasion. En effet, ce repas s'est déroulé sur la péniche DAMAMI à Lagny. Pendant le repas nous avons fait une mini croisière de deux heures sur la Marne. Ce fut une réussite et un bonheur complet pour tous. La météo nous a été favorable.

C'est une très grande satisfaction pour l'amitié et l'essor de notre club et ceci grâce à une équipe dynamique de personnes qui aident au fonctionnement de celui-ci.

Qu'attendez-vous pour nous rejoindre ? Vous avez 50 ans ou plus, vous êtes les bienvenus.

Tél : 01 64 02 29 22 – courriel : annielebocq@hotmail.fr



PEJ (Parents Enfants de Jossigny)

Depuis septembre plusieurs activités ont eu lieu réunissant les plus petits et les plus grands.

En octobre, les enfants de 5 à 12 ans ont fabriqué des maisons pour nos amies les coccinelles.

Pendant les vacances, nous avons fabriqué des décors en prévision de la fête d'Halloween.

Le jour venu, les enfants déguisés sont allés tous ensemble parcourir les rues de Jossigny en quête de sucreries.

Le soir, une grande fête a réuni les parents et les enfants, tous ont dansé jusque tard dans la nuit.

En novembre, les ados sont allés au cinéma pour la projection de Twilight.

Quelques semaines plus tard, les enfants de 7 à 17 ans ont participé à une party de bowling. Tous se sont beaucoup amusés.

En décembre, tous autour du sapin de la grange, nous avons fabriqué des décorations de Noël.

Pour les mois à venir, plein de projets sont prévus, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour tout renseignement, contactez-nous au 06.75.14.89.27.



CUISINE

Gallettes Briardes

Ingrédients :

- 500 g de farine
 - 100 g de beurre
 - 200 g de Brie de Meaux
 - 2 jaunes d'œufs
 - un quart de verre d'eau
 - noix de Muscade, sel, poivre, .
- Préparation : 20 mn
Cuisson : 15 mn

Ecrasez à la fourchette le Brie de Meaux sans sa croûte.

Dans une jatte, malaxez la farine avec le beurre. Ajoutez le Brie de Meaux légèrement écrasé.

Râpez un peu de noix de Muscade. Délayez avec les jaunes d'œufs. Liez le tout avec un quart de verre d'eau selon la consistance de la pâte.

Abaissez à 1 cm d'épaisseur. Découpez la pâte en ronds avec un verre. Déposez ces rondelles de pâte sur une plaque bien beurrée.

Faites cuire à four moyen.

Servez à l'apéritif.

Rôti de veau au brie

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 1 rôti de veau de 1kg
 - 15 ml de moutarde de Meaux
 - 2,5g de thym
 - 3 carottes hachées
 - 1 oignon haché
 - 250ml d'eau
 - 100gr de champignons de Paris
 - 20 gr de beurre
 - 1/8l de lait
 - 120 gr de brie de Meaux (sans la croûte).
- Cuisson : une heure.

Déposez le rôti dans un plat au four, recouvrez le rôti de moutarde, saupoudrez de thym, de sel et de poivre. Ajoutez les carottes et l'oignon. Mettez le tout au four thermostat 7 pendant 60 mn. Au bout d'une demi-heure, mettez un peu d'eau pour faire du jus (rajoutez de l'eau à nouveau à 45mn). Sortez le rôti du plat, mais maintenez-le au chaud. Prenez le jus et les carottes, mettez le tout dans une casserole avec les champignons, faites cuire 4-5 mn.

Enlevez la croûte du brie, coupez-le en petits morceaux et ajoutez-le à la préparation. Laissez à nouveau mijoter pendant 5 minutes en remuant jusqu'à ce que le brie soit fondu.

Découpez le rôti en tranches, mettez-le sur un plat et nappez-le avec la sauce et les légumes.

Servez et dégustez.

Bon appétit.

LE FROMAGE DE BRIE

D'après un vieux dicton briard, le fromage de Brie est « Le Roi des fromages et le fromage des Rois ». Certains historiens font remonter l'origine du Brie à l'an 420. Pour sa montée sur le trône, les Gaulois auraient offert au chef Franc Pharamond plusieurs de ces fromages venant de la tribu des Meldes vivant sur les rives de la Marne. On raconte également que Charlemagne, en visite chez les moines de Rueil-en-Brie y apprécia le Brie en le mangeant, comme il se doit, avec sa croûte. L'Espagnol Christobal de Suarez écrivit, en 1630, que le Brie était « le seul fromage de France dont on puisse faire mention ».

Il faut attendre la mort de Louis XIV pour voir le Brie faire son entrée à la Cour de France. Chaque semaine, 50 voitures chargées de ce fromage, et escortées de gardes, partaient alors de Meaux pour ravitailler Paris, Saint-Germain et Versailles. En 1788, l'Assemblée des bailliages déclara que le fromage de Brie, par sa saveur et sa réputation, semblait venger les Briards du triste renom de leurs vignobles ! Lors de sa fuite de Varennes, le Roi Louis XVI passa par Claye-Souilly et s'arrêta chez un de ses anciens majordomes pour y déguster un Brie de Meaux accompagné de vin rouge. Certains prétendent que ce détour aurait changé le cours de l'histoire... A la même époque, Monseigneur Thuin évêque de Meaux, envoya l'abbé Gobert chez sa cousine Marie Harel, à Roiville en Normandie. Ce jeune curé, ne trouvant pas le fromage local à son goût, dévoila la méthode de fabrication du Brie à la fermière ... qui créa le camembert.

Roi des fromages, le Brie ? Assurément ! Au cours d'un dîner qu'il offrit à Vienne en 1814 en l'honneur de Metternich, Talleyrand soutint que le fromage de Brie était le meilleur du monde. Ce n'était pas l'avis courtois de tous ses hôtes, aussi décida-t-il, quelques semaines plus tard, de convier un grand nombre d'ambassadeurs à dîner, en les invitant à apporter un fromage de leur choix en provenance de leur pays. Le jour venu, on présenta 52 variétés de fromage et les ambassadeurs se formèrent en jury. On vota, et c'est ainsi que le Brie fut proclamé à l'unanimité Roi des Fromages. Le Brie vainqueur venait de la ferme d'Estourville, près de Villenoy, à côté de Meaux.

Au début du 19^e siècle, on peut lire au chapitre des fromages de l'ouvrage d'Aglaé Adanson « La maison de campagne », le manuel des maîtresses de maison de la bonne société : « Qui ne connaît le fromage de Brie ? Qui ne l'aime pas ? On en envoie dans toute la France. A Paris, il ne sort pas du cercle de la bourgeoisie, mais en province il ose se placer sur une table aristocratique. A Paris, si vous n'êtes pas roturier et que vous ayez le malheur d'aimer ce fromage, mangez-le en cachette et ne vous en vantez pas ». Puis l'auteur ajoute, en parlant des fromages en pots de la poste aux chevaux de Meaux : « C'est la partie coulante du fromage de Brie, qu'on enlève au fur et à mesure pour la conserver dans de petits pots et qu'on envoie ensuite à Paris. Sous ce changement de décoration, il est admis aux meilleures tables... »

La réputation et la demande du fromage de Brie prirent une telle ampleur qu'en 1882, qu'il fut question de créer une école de laiterie et de fromagerie dans la région de Meaux pour y répondre. A cette époque, la petite exploitation « à un cheval » commençait à disparaître et la production rurale amorçait un net ralentissement. En effet, pour obtenir ces « magnifiques fromages », il fallait une direction habile et surtout la présence de la fermière, car c'est elle qui devait présider aux soins de la laiterie et de la fromagerie. Malheureusement, les personnes capables de remplir cette importante mission devenaient de plus en plus rares et les jeunes filles appelées à les remplacer étaient généralement élevées à la ville où elles demeuraient totalement étrangères aux occupations rurales. Devenues fermières, elles se désintéressaient de tous ces travaux pour une vie plus bourgeoise. Au début de 20^e siècle, on dénombrait en Brie environ un millier de fermes fromagères. Il n'en restait plus que 130 en 1953, et seulement 12 dix ans plus tard.

Le dimanche 7 mai 1967, le mariage du Brie et du beaujolais fut célébré à Coulommiers, et la première Foire aux fromages et aux vins de France y fut créée en 1969. Ultime consécration longtemps espérée, l'Appellation d'Origine Contrôlée fut décernée aux Bries de Meaux et de Melun par le décret du 18 août 1980.

18/09/2009

CONTRAT DE DERATISATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant la proposition de contrat présentée par la société France Hygiène Service S.A., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du contrat de dératisation, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er novembre 2009, pour un prix annuel de 660 € H.T..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'abonnement de dératisation.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant les différents devis présentés par les sociétés Tout Nettoyage Professionnel, LB Services, Lys de France et Olemba Services Propres France, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise OLEMBIA Services Propres France comprenant : l'entretien de la Mairie, l'entretien de l'Ecole, deux remises en état de l'Ecole en août et en décembre et l'entretien des vitres de la Mairie, de l'Ecole et de la Grange aux Dîmes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférent

QUESTIONS DIVERSES

Informations Assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du début des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement, sur les rues de Paris, Meaux et Croix Blanchetôt:

Une réunion publique sur le plan de circulation aura lieu le jeudi 1er octobre 2009 à 20h30, à la Grange aux Dîmes, en présence du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée), de la Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire, du Cabinet Merlin (Bureau d'Etude).

Monsieur GROSBOIS demande à qui sera ouverte la réunion publique. Monsieur le Maire précise qu'elle sera ouverte à tous les habitants et non uniquement aux riverains.

Monsieur le Maire rappelle que les riverains touchés par les travaux ne doivent pas commencer les travaux de raccordement avant l'accord de l'Agence de l'Eau, sous peine de ne pas avoir la subvention.

Monsieur WESPISER demande d'expliquer aux membres du Conseil le retard de ces travaux prévus initialement en Août. Monsieur le Maire explique que ce retard est dû à une reprise du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

23/10/2009

DELIBERATION N°2009/29 : REALISATION D'UN EMPRUNT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,

Considérant la mise en œuvre des travaux prévus au budget 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Brie, l'attribution d'un prêt selon les conditions suivantes : montant : 196 000 €, durée 15 ans.

DELIBERATION N°2009/30 : MOTION CONTRE LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle la note de synthèse transmise avec les convocations et précise qu'il n'y a pas de parti pris dans la démarche et énumère les principaux points qui, à terme, selon lui, porteront préjudice aux communes :

- Peu de représentants des petites communes dans les intercommunalités
- Risque d'augmentation des impôts
- Moins de maîtrise du sol

Il souhaite une vraie décentralisation avec des compensations pérennes correspondantes à un transfert de charges réelles.

Monsieur le Maire signale que si le financement des collectivités par la taxe professionnelle disparaissait, il faudrait augmenter les impôts.

Monsieur FEAUVEAU demande si le fait d'être une petite commune nous expose davantage à des changements profonds et nous met en danger. Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire pourrait à l'avenir, si la loi était votée prendre « le droit du sol » comme compétence et diminuer le rôle du Conseil Municipal par exemple.

Monsieur WESPISER rappelle que ce n'est qu'un projet de réforme, réforme nécessaire et que tous les partis politiques confondus sont d'accord sur le principe. Ce projet est loin d'être définitif. Ayant assisté au Congrès des Maires de SEINE-ET-MARNE, il souligne l'intervention de Monsieur le Président du SENAT qui n'accepte pas cette réforme en l'état. Cela veut dire que des améliorations indispensables seront apportées et évoque quelques réflexions :

- Les petites et moyennes entreprises peuvent-elles tout financer ?
- Il faut clarifier les compétences des collectivités, des économies sont réalisables, mais de nouveaux financements seront indispensables.
- 36 000 communes en charge de l'urbanisme actuellement : comment aménager un pays avec cette myriade de décisions ?

- Pense qu'il est trop tôt pour délibérer valablement.

Monsieur JEGARD pense que ce projet soulève des inquiétudes.

Monsieur FEAUVEAU pense qu'il y a trop de monde dans les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise qu'il a surtout présenté l'impact de la réforme sur la commune.

Madame CHEVALLIER pense qu'il faut réagir très vite, à chaud, afin que le projet puisse être modifié, même si la réforme est nécessaire.

Monsieur WESPISER pense malheureusement, en reprenant un des souhaits de la motion que l'on ne peut exclure, sur du long terme, une augmentation des impôts au vu des nouveaux services rendus à la population.

Monsieur GROSBOIS dit que l'on ne peut pas non plus être « pour » et faire payer toujours les mêmes.

Devant la peur de perdre la liberté de choix, Monsieur le Maire pense que c'est le bon moment pour proposer cette motion et invite les membres du Conseil à prendre part au vote.

VU le projet de Loi de Réforme des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a lieu, pour nos administrés, de clarifier les relations Etat-Territoires, Considérant qu'il est nécessaire d'analyser, objectivement, les incidences financières et la perte d'autonomie des petites communes, au regard des transferts de compétences, obligatoires ou de droit, voulus par l'Etat, en direction des intercommunalités,

Considérant que le projet de Loi de Réforme des Collectivités Territoriales préconise des politiques publiques, très encadrées étatique, qui seraient menées par la « nouvelle collectivité », issue de la fusion Région/Départements, et souhaite donner « aux nouvelles intercommunalités » la gestion « des affaires courantes » des communes membres,

Considérant que dans ce cadre, les lieux de décisions s'éloigneront encore un peu plus des administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WESPISER),

SE PRONONCE CONTRE le projet de Loi de Réforme des Collectivités Territoriales, en l'état, PROPOSE que soient prises en compte, dans le rapport sénatorial BELOT, les pistes de réformes avancées qui ont pu faire consensus,

SE PRONONCE POUR une Réforme des Collectivités Territoriales qui serait basée avant tout :

- Sur une clarification réelle des compétences des différents niveaux de Collectivités ;
- Sur une décentralisation qui réaffirmerait la Démocratie locale ;
- Sur une réforme juste et équilibrée des finances locales prenant en compte l'impérieuse nécessité pour l'Etat d'énoncer clairement les compensations pérennes envisagées, correspondant à un transfert de charges réelles ;

- Sur une réforme qui ne pèserait pas, à terme, sur l'imposition des ménages ;

- Sur une réforme qui garantirait et renforcerait l'investissement citoyen, les solidarités locales, l'équilibre des pouvoirs, pour que nos administrés puissent choisir librement, par leurs votes, la destinée du territoire auquel ils sont attachés.

DELIBERATION N°2009/31 : CONVENTION TRANSPORT PISCINE 2010

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le courrier des Autocars de Marne-la-Vallée concernant la convention 2010 pour le transport périscolaire entre l'école de JOSSIGNY et le Centre Aquatique situé à LAGNY-SUR-MARNE, pour l'année scolaire 2009/2010. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la convention pour le transport périscolaire 2010 et CHARGE Monsieur le Maire de signer tout les documents afférents à cette décision, avec effet au 4 février 2010.

DELIBERATION N°2009/32 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner un agent de la commune comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

DELIBERATION N°2009/33 : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré;

DECIDE la création de 2 postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2010 ;

DELIBERATION N° 2009/34 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - PERCEPTION DE LA REDEVANCE PAR LE SYNDICAT D'ELECTRICITE ET REVERSEMENT DU MONTANT INTEGRAL A LA COMMUNE.

VU le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 ;

Considérant l'intérêt de la commune de JOSSIGNY de confier le recouvrement de cette redevance au Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit perçue par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne aux lieu et place de ladite commune à compter du 1er janvier 2010, redevance actualisée au titre de l'année 2010, moyennant son reversement intégral à la commune, sans frais de gestion syndicale.

27/11/2009

REUNION COMMISSION URBANISME (LOTISSEMENT)

Monsieur le Maire revient sur la discussion lancée par Monsieur GROSBOIS à propos de la diminution du nombre d'élèves scolarisés à l'école de JOSSIGNY.

Il propose une réunion élargie de la Commission Urbanisme, le mardi 15 décembre 2009 à 19h30, à propos du projet d'urbanisation au centre du village (un peu plus de 2 hectares).

A cette occasion Monsieur le Maire souhaiterait détailler les points suivants : réflexions d'aménagement des précédents mandats ; l'éventualité d'un éco-quartier ; la création de logements sociaux.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Monsieur le Maire souhaite entamer la réflexion sur la réfection et l'aménagement de la voirie dès fin janvier 2010.

Le précédent contrat triennal de voirie date de 2001 et a été annulé afin d'éviter le gaspillage de l'argent public avant les travaux d'assainissement.

Il est important aujourd'hui d'anticiper nos besoins et de trouver les partenaires pour nous aider à les réaliser.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Les services de la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire étudient actuellement la future fiscalité locale, suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, seule source de revenus de l'intercommunalité, au 1^{er} janvier 2010. Aujourd'hui, la réforme représente à minima 500 000 € de moins sur le budget 2010 de la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire.

QUESTIONS DIVERSES

- Collège de Secteur :

Monsieur GROSBOIS évoque l'enquête menée par les parents d'élèves sur le changement d'affectation scolaire. La majorité s'est portée sur le Collège J.C. MONNET à BUSSY SAINT GEORGES. Monsieur le Maire doit consulter l'IEN pour voir la procédure à suivre.

Madame CHEVALLIER se chargera du dossier de transport scolaire auprès du Conseil Général, de la commission des Transports de Marne & Gondoire, du Syndicat des Transports, si acceptation de désectorisation de l'IEN.

- Ramassage des Feuilles dans l'allée du Château :

Monsieur WESPISER informe que l'employé communal ne peut travailler efficacement tant que le problème de ramassage des feuilles dans l'allée du Château ne sera pas résolu. Et demande à Monsieur le Maire de contacter l'Administratrice du Château afin qu'elle intervienne très rapidement auprès de ses services techniques.

- Eclairage Public :

Monsieur GROSBOIS réitère sa réclamation sur le problème de synchronisation de l'éclairage public dans les rues du village, et ne comprend pas la raison des grands décalages horaires entre elles, notamment dans la rue Ferraille.

29/12/2009

DELIBERATION N°2009/35 : PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010

Monsieur le Maire rappelle les trois chapitres du budget concernés du fait des travaux en cours dans la commune : Chapitre 20 : Frais d'études : montant total 27 841 € ; Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : montant total 256 000 € ; Chapitre 23 : Immobilisations en cours : montant total 36 000 €.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation à mandater et liquider les dépenses d'investissement durant la période comprise entre le 15 décembre et le 20 mars, date du vote du prochain budget. Le taux autorisé étant de ¼ des investissements prévus.

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2010, les dépenses d'investissement suivantes :

pour le chapitre 20 – Frais d'Etudes6 962 €,
pour le chapitre 21 – Immobilisations Corporelles..... 64 000 €,
pour le chapitre 23 – Immobilisation en Cours.....9 000 €.

DIT que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2010

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

RAPPORT DU CONTRÔLE QUALITE DU SIETREM

(syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers)

Après des résultats satisfaisants en avril 2009, le dernier contrôle qualité, réalisé le 16 novembre dernier, montre une baisse de la qualité du tri. En effet, le nombre de bacs refusés et notés a augmenté, diminuant, de fait, la proportion des bacs sans erreurs (-9%).

Les principales erreurs sont dues aux polystyrènes et à la confusion entre les plastiques recyclables (bouteille, bidon, flacon) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, sacs, barquettes, pots de yaourts...).



INFO DU SMERSEM

(Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine et Marne)

- Les consommateurs de gaz naturel disposant de faibles ressources peuvent bénéficier pour ce bien de première nécessité de tarifs sociaux. Il s'agit du **Tarif Spécial de Solidarité (TSS)**.

Les conditions pour prétendre au TSS :

Le Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz est ouvert, sur leur demande et pour leur résidence principale, aux personnes physiques titulaires d'un contrat de fourniture de gaz au tarif réglementé ou au prix du marché dont les ressources annuelles du foyer sont inférieures ou égales au montant ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

- Les consommateurs d'électricité disposant de faibles ressources peuvent bénéficier pour ce bien de première nécessité de tarifs spéciaux. Il s'agit du **Tarif de Première Nécessité (TPN)**.

Les conditions pour prétendre au TPN :

Le Tarif de Première Nécessité est ouvert, sur leur demande et pour leur résidence principale, aux personnes physiques titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé dont les ressources annuelles du foyer sont inférieures ou égales au montant ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et la puissance souscrite du contrat de fourniture est inférieure ou égale à 9 kVa (les contrats EJP ou tempo en sont exclus).

Ces tarifs sociaux ne se substituent pas aux autres aides destinées aux personnes en situation de précarité et sont valables pour une durée d'un an renouvelable.

Coordonnées du SMERSEM: 10, rue des Frères Lumières Z.I. - 77100 MEAUX
Tél : 01 64 35 27 27
mail : <http://www.smersem.fr>

Dans le bac jaune



Ne pas mettre : les boîtes ou bidons contenant encore des restes alimentaires.

Ne pas mettre : les sacs et films en plastique, les bouteilles d'huile, les pots en plastique de crème fraîche, de yaourt, les barquettes en polystyrène.

Ne pas mettre : les briques contenant encore des restes alimentaires.

Ne pas mettre : les cartonnettes contenant encore des restes alimentaires et des papiers gras ou salis.

Dans le bac vert



Sans bouchon, ni couvercle

Ne pas mettre : les objets en terre cuite, vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules et néons, les miroirs, les vitres.

CONTRAT RURAL

Depuis le 1^{er} février ont débuté les travaux d'aménagement de la Salle Associative. Certes, les événements climatiques ont perturbé le planning prévu. Et nous remercions encore les associations du village pour leur compréhension et leur adaptabilité.

L'objectif de cette opération est de proposer au tissu associatif du village, un lieu dédié, sécurisé et lui permettre de vivre dans des conditions optimisées.

Compte tenu des aléas de tous ordres, les travaux prennent un peu de retard, mais la municipalité prend toutes les mesures pour réduire au maximum les délais !

Ces travaux induiront toujours des désagréments, mais c'est un passage obligé pour un bien être futur !

ASSAINISSEMENT

Déviation, perturbations du quotidien, bruit, difficultés de circuler et stationner, nous sommes conscients des désagréments que vous subissez !

Ces travaux sont nécessaires et occasionnent des contrariétés. Mais ce n'est que pour une courte durée, pour chaque programme, pour vous assurer un confort supplémentaire, en accord avec la préservation de notre environnement.

L'équipe municipale vous remercie de votre patience !

PERMANENCE DES ELUS

Le Conseil Municipal a décidé de suspendre les permanences du fait d'un manque de fréquentation.

Cependant, les élus restent à votre disposition, à votre écoute, sur rendez-vous à convenir avec le secrétariat de la Mairie.



Printemps des poètes Lecture - A voix vives

Dès 14 h 00, nous vous convions à une rencontre avec Patricia Castex Menier, poète à l'écriture délicate et mystérieuse. Le comédien Thibault de Montalembert, pensionnaire de la Comédie-Française, lira quelques uns de ses textes.

Espace des arts vivants - Mardi 16 mars à 14 h 00 ; Tout public, à partir de 12 ans - Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Et en soirée, c'est la comédienne de talent Marie-Christine Barrault qui prêtera, au cours de cette soirée, sa voix, entre autres, aux textes poétiques de Françoise Ascal et de Patricia Castex Menier.

Espace des arts vivants - Mardi 16 mars à 19 h 30 ; Tout public, à partir de 12 ans - Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Exposition Silent Light de Matthieu Kavyrchine

Silent Light présente deux séries de photographies de l'artiste, une première intitulée Culture et une seconde Câble.

Exposition ouverte à la salle des trophées et dans l'inter-atelier du 7 mars au 11 juillet 2010 (le mercredi et le samedi de 14 h 30 à 17 h 30, le dimanche de 10 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30) - Entrée libre.

Les petites conférences illustrées

Petite conférence illustrée par la musique. Animée par Marie-Anne Goyat et un musicien de l'Ensemble FA7. Moments offerts aux enfants pour faire connaissance avec l'art et leur rendre accessible l'univers d'artistes contemporains sous forme ludique et musicale. Rendez-vous à l'Orangerie.

Dimanche 7 mars, 28 mars, 9 mai et 6 juin à 16 h 30 ; A partir de 6 ans ; Entrée libre. Nombre de places limité. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Veillée douce (musique) par l'Ensemble Fa7

A l'Espace des arts vivants. Les mercredis 17 mars et 30 juin à 16 h 00 ; A partir de 1 an ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Bonhomme de paille (théâtre) par la compagnie Didascalie

A l'Espace des arts vivants. Mercredi 24 mars à 16 h 00 ; A partir de 6 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Médiatrices (musique et danse) par l'Ensemble Fa7

A l'Espace des arts vivants. Les mercredis 31 mars et 9 juin à 16 h 00 ; A partir de 3 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

C'est de famille ! (musique) par David Sire

A l'Espace des arts vivants ; Mercredi 7 avril à 16 h 00 ; A partir de 4 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

A l'ombre des tulipes (théâtre) par la compagnie 3m33

A l'Espace des arts vivants. Dimanche 11 avril à 16 h 00 ; A partir de 6 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Petit à petit (marionnettes) par le Théâtre avec un nuage de lait

A l'Espace des arts vivants. Mercredi 14 avril à 16 h 00 ; A partir de 3 mois ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Le manipulateur (répétitions publiques) par la compagnie Adoumah

Dans le parc. Les mercredis 21 et 28 avril, les dimanches 18 et 25 avril et 2 mai dès 14 h 30.

Tout public ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Ateliers de la Paume de terre (ateliers de création plastique)

Rendez-vous à l'Orangerie. Les mercredis 5 et 12 mai à 14 h 30 et à 16 h 00 ; A partir de 3 ans ; Entrée libre.

Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Histoires imagées (spectacle bilingue français/langue des signes) par la compagnie La Main Tatouée

A l'Orangerie. Mercredi 2 juin à 16 h 00 ; A partir de 3 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Le petit bal (bal-danse) par la compagnie Charivari et les musiciens de l'Ensemble les Folies du temps

Rendez-vous sous le kiosque. Mercredi 16 juin à 16 h 00 ; A partir de 3 ans ; Entrée libre.

Nombre de places limitées, réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Vents contraires (musique) par l'Ensemble Fa7

A l'Espace des arts vivants. Mercredi 23 juin à 16 h 00 ; A partir de 5 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Quoi qu'a dit (théâtre poésie) par la compagnie Aux Deux Ailes

A l'Orangerie. Mercredi 7 juillet à 16 h 00 ; A partir de 6 ans ; Entrée libre. Réservation conseillée au 01 60 35 46 72.

Conférences : art des jardins, histoire de l'art, danse

Histoire de l'art des jardins ; Par Dominique Garrigues, historien des jardins et des jardiniers.

Vendredi 26 mars - Jardins romantiques : havres de verdure et de poésie à Paris.

Vendredi 16 avril - L'art des jardins sous le Second Empire.

Vendredi 28 mai - Intervention de Lucie Piard, jeune diplômée de l'ESAJ.

Vendredi 2 juillet - Du jardin « Art-Déco » au jardin sériel.

Entrée libre ; A l'espace des arts vivants à 19 h.

Histoire de l'art

Cycle de conférences proposé par l'association Culturae (association d'étudiants et d'enseignants de l'Université de Marne-la-Vallée).

Les conférenciers sont des étudiants en histoire de l'art de l'Université de Marne-la-Vallée/Paris-Est.

- Art et nature : les animaux

Mardi 30 mars - La bête du Gévaudan, par William Osmond

Mardi 6 avril - Les animaux dans la Bible. Symbolique et représentation d'un bestiaire, par Myriam Trima-Roux

Mardi 4 mai - Les animaux de Rome : l'animal dans l'art privé romain, par Alexandre Boisliveau

Mardi 1er juin - Animaux réels et imaginaires de l'art chinois, par Jordan Montiel

Entrée libre ; Espace des arts vivants à 19h.

- Histoire de la danse contemporaine

Conférence animée par Karine Thévenot, danseuse, chorégraphe

Vendredi 23 mars - De la danse et des mots : quand les danseurs ont la parole.

Vendredi 13 avril - La danse sort des théâtres.

Vendredi 11 mai - La nature comme source d'inspiration des chorégraphes.

Vendredi 15 juin - Retour sur la saison 2009/2010.

Entrée libre ; Espace des arts vivants à 19h.

Week-end marathon art contemporain

Par l'association « Connaissance de l'art contemporain »

Samedi 19 juin de 10 h 30 à 19 h 30 : quatre conférences : Berlin, Londres, Stockholm, Madrid.

Dimanche 20 juin de 10 h 30 à 19 h 30 : quatre conférences : Gand, Lisbonne, Amsterdam, Rome.

Événement

Entouré d'invités, Matthieu Kavyrchine s'attardera sur l'histoire des câbles sous-marins et des réseaux de communication, autour de son exposition Silent Light

Vendredi 25 juin à 19 h 00 ; A l'Espace des arts vivants.

Printemps de Paroles : du 17 au 23 mai 2010

Au mois de mai prochain, avec le retour des hirondelles, vous verrez aussi celui du festival Printemps de paroles.

Pour la deuxième année consécutive, il s'agira d'un long et grand Printemps de paroles puisqu'il voyagera dans les communes de Marne-et-Gondoire à partir du 17 mai pour finir dans le parc de Rentilly les 22 et 23 mai 2010. Les communes seront plus animées que jamais avec des spectacles des compagnies de danse, théâtre, et divers arts de la rue du festival.

Nous donnons rendez-vous à tous, petits, moyens, grands mais aussi soleil pour une semaine de festivités et de convivialité.

Retrouvez également des informations sur le site : <http://www.myspace.com/printempsdeparoles>

INFO OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Danse urbaine

A Lagny-sur-Marne, Espace Charles Vanel, dimanche 21 mars à 15 h 30.

Tout public à partir de 10 ans

« NOs LIMITes » est une pièce chorégraphique pour six danseurs qui illustre le rapport que nous entretenons avec nos limites, celles que la nature et la société nous imposent, et celles que nous nous fixons nous-mêmes.

Renseignements et réservations : Espace Charles Vanel 22 boulevard Gallieni, 77400 Lagny sur Marne ; 01.64.12.47.50.

Visite nocturne du Moulin Russon

En dehors des visites traditionnelles ouvertes au grand public le dimanche après-midi (visites libres), le Moulin Russon propose une visite nocturne le : samedi 27 mars 2010 de 18h à 19h.

Sur réservation au 01 64 77 27 14

Payant : 4 € ; Gratuit pour les moins de 18 ans

Programme des visites-démonstrations gratuites au Moulin Russon

Dimanche 28 mars 2010 de 14h à 17h, dimanche 11 avril 2010 et dimanche 23 mai 2010 de 15h à 19h.

Démonstration et fabrication de farine. Entrée libre sans réservations.

Moulin Russon, rue du Lavoir, 77600 Bussy Saint Georges.

Concert du TRIO 3D

Au conservatoire de musique de Lagny-sur-Marne, samedi 27 mars 2010 à 20h00

Un Trio féminin pour un concert unique de musique contemporaine et une découverte des ondes Martenot avec Virginie COLETTE-SIMSON (au chant soprano), Sophie MARECHAL (à la guitare) et Nadia RATSIMANDRESI (aux ondes).

A l'Auditorium du Pôle musique, 2 avenue du Général Leclerc, 77400 Lagny-sur-Marne

Renseignements : 01 60 94 00 10 ; Entrée libre.



Combien de temps faut-il conserver les documents et papiers ?

CATEGORIE	TYPE DE DOCUMENT	DELAI DE CONSERVATION
LOGEMENT	Facture EDF-GDF	5 ans
	Facture d'eau et téléphone	2 ans
	Quittance de loyer, bail	Temps de location + 5 ans
IMPOTS	Déclaration de revenu, justificatif des réductions et déductions, avis d'imposition.	4 ans
	Redevance T.V.	3 ans
ASSURANCES (Auto, habitation, ...)	Quittance, avis d'échéance, preuve de règlement, double de la résiliation et accusé de réception et toutes correspondances	2 ans
	Contrat couvrant la responsabilité	Indéfiniment
ASSURANCES DES BIENS (meubles, immeubles, ...)	Tous les documents	Aussi longtemps que le bien est assuré
ASSURANCES VIE/DECES	Avis échéance, preuve de paiement	Durée du contrat + 2 ans
BANQUES	Talon de chèque, relevé de compte bancaire et postal	10 ans

INFORMATION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE SEINE ET MARNE

Vous souhaitez vendre...

Les notaires de Seine-et-Marne vous proposent un nouveau service : un diagnostic juridique et fiscal, établi sans frais, préalablement à toutes vos démarches.

Exemple :

- Quelle est la fiscalité applicable : TVA, plus-value, taxe sur les terrains...
- Quels permis ou autorisations préalable à obtenir.
- Quels diagnostics établir : amiante, plomb, électricité, gaz, assainissement, termites...

Consultez votre Notaire.

JEU DU FOULARD = JEU MORTEL

Le jeu du foulard, une conduite à risque qui tue chaque année en France entre dix et quinze enfants âgés de 7 à 18 ans.

Egalement appelé « rêve indien », « rêve bleu », « la prise du sommeil », « la nuit merveilleuse », « jeu du cosmos », « de la grenouille », « de la tomate », « de la serviette », « des poumons », le jeu du foulard est un étranglement volontaire, réalisé seul ou à plusieurs, dont l'objectif est de vivre une expérience, de connaître des sensations nouvelles, de faire comme ses copains...

Cette expérience, d'apparence anodine, peut avoir des conséquences très graves, pouvant aller de séquelles irréversibles à la mort.

La pratique du jeu du foulard est difficile à détecter, car il ne s'agit pas de comportements violents ou suicidaires, mais simplement d'un jeu **DANGEREUX**.

Les victimes restent rares, heureusement, mais restons vigilants et il est indispensable d'en parler en famille, afin que les enfants comprennent que ce qu'ils prennent comme un jeu inoffensif peut, en réalité, les conduire à la mort.

AGENDA

4 avril : œufs de Pâques

17 au 23 mai : Printemps de Paroles

13 juin : Marathon Marne et Gondoire

19 et 20 juin : Fête communale

ENCOMBRANTS

Date des prochaines collectes des encombrants : **lundi 8 mars et 14 juin au matin.**